

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 10211 Numéro SIREN : 345 253 041 Nom ou dénomination : A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 19712

A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7 623,00 euros
Siège social : 209, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND
345 253 041 RCS de BOBIGNY

Bilan
de
l'exercice clos le 31/12/2021

CERTIFIER ET CONFORME

GERDANY FRED

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gerdany Fred', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS	209 AVENUE EMILE COSSONNEAU
SIRET 3 4 5 2 5 3 0 4 1 0 0 3 1	93160 NOISY LE GRAND
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
AMBULANCE	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15%	0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Déficit
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Assin urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxiliaires, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Revenues nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom
	NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET CLEMENT-HUGUET 10 AVENUE VICTOR CRESSON P 60 2130 ISSY LES MOULINEAUX Tél: 01 47 36 59 89			
CGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date:	Lieu NOISY LE GRAND
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	GRUPE OPNYLE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : **SASU A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **209 AVENUE EMILE COSSONNEAU** 93160 NOISY LE GRAND Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **3 4 5 2 5 3 0 4 1 0 0 0 3 1** Néant ☐ *

		Exercice N clos le.		N-1	
		13 11 22 02 11		13 11 22 02 01	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	35 063	35 063
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 875	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	142 828	5 960
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY	5 500	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15 915	6
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 600	1 600
	TOTAL (II)	BJ	BK	170 618	48 129
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		2 196
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	37 096	13 861
	Autres créances (3)	BZ	CA	583 174	436 181
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	77 104	32 594
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 033	8 605
	TOTAL (III)	CJ	CK	701 407	493 437
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	920 154	170 618
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 600	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.R. AMBULANCE DE RICHARDETS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.623.....)	DA	7 623	7 623
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	123 831	123 831
	Report à nouveau	DH	(58 474)	(99 834)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 376	41 360
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	127 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	384 221	139 200
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	384 221	139 200
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 229	1 229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 721	85 672
	Dettes fiscales et sociales	DY	144 452	190 123
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 795	48 056
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	238 197	325 080
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	749 536	538 022
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	238 197	325 080
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

G.F.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant est à signaler pour cet exercice

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	35 750		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 102		
Installations générales agencements aménagements divers	14 699		
Matériel de transport	127 109		3 515
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 465		
Avances et acomptes			5 500
TOTAL	160 375		9 015
Autres participations	15 921		
Prêts, autres immobilisations financières	1 600		
TOTAL	17 521		
TOTAL GENERAL	213 645		9 015

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		687	35 063	35 063
TOTAL		687	35 063	35 063
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 226	11 875	11 875
Installations générales agencements aménagements divers			14 699	14 699
Matériel de transport			130 624	130 624
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 465	3 465
Avances et acomptes			5 500	5 500
TOTAL		3 226	166 163	166 163
Autres participations			15 921	15 921
Prêts, autres immobilisations financières			1 600	1 600
TOTAL			17 521	17 521
TOTAL GENERAL		3 913	218 747	218 747

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	687		687	
TOTAL	687		687	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 102		3 226	11 875
Installations générales agencements aménagements divers	13 877	198		14 075
Matériel de transport	120 016	5 272		125 288
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 466			3 466
TOTAL	152 460	5 470	3 226	154 704
TOTAL GENERAL	153 147	5 470	3 913	154 704

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 98				
Matériel de transport	5 272				
TOTAL	5 470				
TOTAL GENERAL	5 470				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	139 200	245 021			384 221
TOTAL	139 200	245 021			384 221

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	15 915				15 915
TOTAL	15 915				15 915
TOTAL GENERAL	155 115	245 021			400 136
Dont dotations et reprises exceptionnelles		245 021			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
Autres créances clients	37 096	37 096	
Personnel et comptes rattachés	19 880	19 880	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 288	1 288	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 695	7 695	
Groupe et associés	515 073	515 073	
Débiteurs divers	39 238	39 238	
Charges constatées d'avance	4 033	4 033	
TOTAL	625 903	625 903	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	89 721	89 721		
Personnel et comptes rattachés	80 447	80 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 847	52 847		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 156	8 156		
Autres impôts taxes et assimilés	3 002	3 002		
Groupe et associés	1 229	1 229		
Autres dettes	2 795	2 795		
TOTAL	238 197	238 197		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2460	500			500

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 963
Dettes fiscales et sociales	55 364
Total	84 327

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
CA PRESTATION AMBULANCES	690 032
CA PRESTATION VSL	156 203
Total	846 235

Répartition par secteur géographique	Montant
CA FRANCE	846 235
Total	846 235

A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7 623,00 euros
Siège social : 209, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND
345 253 041 RCS de BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30/06/2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le Jeudi Trente Juin, à dix heures trente, au siège social,

La société « GROUPE OPNYLE », société par actions simplifiée, au capital de 100 000,00 euros, ayant son siège social sis 209, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND, représentée par son Président, associée unique et Présidente de la Société « A.D.R AMBULANCE DE RICHARDETS »,

➤ A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société « GROUPE OPNYLE », associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

➤ A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes

L'associée unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, approuve ces comptes, tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 53 376 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 53 376 euros de la manière suivante :

G.F.

Section 1 – Origine :

- Report à nouveau antérieur	-58 474 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	53 376 euros

Section 2 – Affectation :

- A titre de dividendes	0 euro
- Solde du report à nouveau	-5 098 euros

Section 3 – Rappel des dividendes distribués :

L'associée unique prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION – Conventions relevant de l'article L227-10 du Code de commerce

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION – Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La Présidente, associée unique,
La société « GROUPE OPNYLE »,
représentée par son Président

GERDANY FRED



G.F